



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 23 juin 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière-adjointe.

Est absente madame la conseillère Jocelyne Houle, vice-présidente.

CE-2004-1039

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 9 JUIN 2004**

**CONSIDÉRANT QUE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 9 juin 2004 a été déposée aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU GREFFIER RELATIF À UNE CORRECTION AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 26 MAI 2004**

Le greffier de la Ville de Gatineau dépose un procès-verbal, certifiant qu'en vertu des dispositions de la Charte de la Ville, il a corrigé une erreur cléricale à la page 2232 du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 26 mai 2004 afin d'apporter une correction aux postes budgétaires énumérés à la résolution numéro CE-2004-866.

La correction apportée audit procès-verbal a également été déposée.

CE-2004-1040

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 21 - 93 840,41 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 23 - 393 658,95 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 20 - 4 508,07 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 18 - 854 048,22 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 21, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 23, la liste des réquisitions numéro 20 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 18 :

| Numéro de la liste               | Description                       | Montant       | Période               |
|----------------------------------|-----------------------------------|---------------|-----------------------|
| Liste PA numéro 21               | Pièces de comptes à payer         | 93 840,41 \$  | 7 au 11 juin 2004     |
| Liste PD numéro 23               | Pièces de comptes à payer         | 393 658,95 \$ | 7 au 11 juin 2004     |
| Liste des réquisitions numéro 20 | Pièces de comptes à payer         | 4 508,07 \$   | 7 au 11 juin 2004     |
| Liste des embauches numéro 18    | Embauches de personnel temporaire | 854 048,22 \$ | 31 mai au 4 juin 2004 |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-1041** **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-22 - 249 366,07 \$ - PÉRIODE DU 3 AU 9 JUIN 2004**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-22 d'un montant total de 249 366,07 \$ pour la période du 3 au 9 juin 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-1042\*** **ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA CORPORATION DU CENTRE CULTUREL DE GATINEAU CONCERNANT LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES INFORMATIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire inventorier les équipements informatiques, les services et le support informatique qui la lie avec la Corporation du Centre culturel de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le protocole d'entente actuel, la Ville de Gatineau s'est engagée à prêter et à entretenir tous les équipements informatiques et de téléphonie nécessaires au fonctionnement de la Corporation du Centre culturel de Gatineau à l'exception du logiciel de la billetterie dont l'entretien est assumé par la Corporation du Centre culturel de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Corporation du Centre culturel de Gatineau a entériné par résolution l'ajout de l'addenda au protocole d'entente liant la Corporation du Centre culturel de Gatineau et la Ville de Gatineau, afin que cette dernière puisse inventorier les services qu'elle offre à la Corporation en terme de téléphonie et d'informatique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout de cet addenda au protocole ne modifie pas ni ne diminue le niveau de services en téléphonie et informatique donné actuellement à la Corporation du Centre culturel de Gatineau par la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau maintiendra à ses frais ces niveaux de service pour la durée du protocole et que tout ajout d'équipement ou amélioration au niveau de service demandé par la Corporation du Centre culturel de Gatineau sera effectué aux frais de ladite Corporation selon la tarification retrouvée à l'addenda :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'ajouter l'addenda relatif aux équipements et services informatiques au protocole d'entente liant la Corporation du Centre culturel de Gatineau et la Ville de Gatineau approuvé par la résolution numéro CM-2003-1181 et modifié par la résolution numéro CM-2003-1355.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents pour donner suite à la présente.

Les fonds relatifs à cet addenda seront pris à même les sommes actuellement disponibles au Service des systèmes d'information.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années futures les sommes requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-1043**

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-21 - 222 027,07 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-21 d'un montant total de 222 027,07 \$ pour la période du 8 au 14 juin 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-1044**

**SOUMISSION 2004 SP 086 - CAESAR'S PLUMBING & HEATING LTD - PROGRAMME D'INSPECTION TÉLÉVISÉE 2004 - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 33 959,11 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Caesar's Plumbing & Heating Ltd, 2508, Old Highway 17, Rockland, Ontario, K4K 1K7, pour le programme d'inspection télévisée 2004 selon les prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 17 mai 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-49100-521 – Support technique (voirie, aqueduc et égout) – entretien réparation infrastructure et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-1045**     **ACCEPTATION - GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION RÉVISÉE LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2004 - ACHAT DE JEUX D'EAU - DIVERS PARCS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité a autorisé, par sa résolution numéro CE-2004-362, l'utilisation d'un système d'évaluation/pondération et a accepté la grille d'évaluation préparée par le Service d'ingénierie pour l'achat de jeux d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'utilisation de cette grille d'évaluation par le comité d'évaluation, des correctifs doivent être apportés :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la grille d'évaluation révisée le 1<sup>er</sup> juin 2004 pour l'évaluation des jeux d'eau.

Adoptée

**CE-2004-1046\***     **OCTROI D'UNE SUBVENTION - ASSOCIATION TOURISTIQUE DE L'OUTAOUAIS (ATO) - 165 750 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** selon la convention intervenue entre la Ville de Gatineau et l'Association touristique de l'Outaouais (ATO), une subvention annuelle de 567 450 \$ doit être versée à l'ATO pour l'opération d'un bureau chargé de promouvoir le tourisme d'affaires et de congrès. Ce montant représente l'ensemble des frais d'opérations reliés à l'opération de ce bureau dont près de 346 450 \$ en salaires et avantages sociaux :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil, en tenant compte des obligations de l'ATO selon l'entente, de verser le montant résiduel de 165 750 \$ à l'ATO en trois (3) versements égaux et trimestriels et d'autoriser le Service des finances à verser les montants établis.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 55 250 \$, au mois de juin 2004, juillet 2004 et octobre 2004 à l'ordre de l'Association touristique de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Pierre Normandin, directeur, 101, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3V8.

De plus, le conseil municipal devra nommer un représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'ATO.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE     | MONTANT    | DESCRIPTION                      |
|-----------|------------|----------------------------------|
| 62310-971 | 165 750 \$ | Bureau du tourisme contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-1047\***     **MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2004-409 - CHANGEMENT DE NUMÉRO DE LOT - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a accepté, en vertu de la résolution numéro CM-2004-344 adoptée le 30 mars 2004, de vendre au CPE Bébéjou une partie du lot numéro 1 599 211 comportant approximativement 2 418 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie du lot numéro 1 599 211 au cadastre du Québec a fait l'objet d'un plan de remplacement cadastral;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier la résolution numéro CM-2004-344 pour remplacer le numéro de lot :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie sa résolution numéro CE-2004-409 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2004-344, par le remplacement dans le premier paragraphe du dispositif, des mots « une partie du lot numéro 1 599 211 » par les mots « le lot 3 297 977 au cadastre du Québec. »

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-1048**

**DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE D'ACCORDER À LA VILLE UN DÉLAI DE SIX MOIS POUR COMPLÉTER LE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément aux articles 8 et suivants de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités régionales doivent établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité publique, un schéma de couverture de risques destiné à déterminer, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 20 de la *loi sur la sécurité incendie* (L.Q. 2000, c. 20) permet aux M.R.C. de demander un délai de réalisation pour la mise en place du schéma de couverture de risques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des grandes villes du Québec ont déjà formulé une telle demande de prolongation de six mois pour rencontrer l'échéance fixée;

**CONSIDÉRANT** l'embauche de la firme CGI mandaté par la résolution numéro CE-2004-789 du 12 mai 2004, de procéder à l'étude de protection incendie pour la Ville de Gatineau, réviser les cotes d'assurances et recommander les optimisations possibles des ressources pour le schéma de couverture de risque :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte qu'une demande de délai de six mois soit envoyée au ministre de la Sécurité publique afin de nous permettre de poursuivre la réalisation de notre schéma de couvertures de risques d'incendie.

Adoptée

**CE-2004-1049**

**SUBVENTION DE 100 \$ - CENTRE D'ÉDUCATION DE BASE DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Centre d'éducation de base de l'Outaouais, à l'attention de madame Nicole Patenaude Labelle, directrice, 255, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T4, à titre de subvention pour les célébrations du 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation du CÉBO.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                                      |
|-----------|---------|--|
| 11415-972 | 25 \$   | Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions |
| 11408-972 | 50 \$   | Denise Laferrière - de Hull subventions          |
| 11401-972 | 25 \$   | André Levac - d'Aylmer subventions               |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-1050**      **SUBVENTION DE 100 \$ - COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE SAINT-FRANÇOIS DE SALES - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Communauté chrétienne Saint-François de Sales, à l'attention de monsieur Bernard Miron, 799, rue Jacques-Cartier, Gatineau, Québec, J8T 2W1, à titre de subvention pour l'organisation d'activités pour les jeunes durant la saison estivale.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                      |
|--------------|----------------|---|
| 11411-972    | 100 \$         | Paul Morin - des Promenades subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-1051**      **SUBVENTION DE 900 \$ - VÉLO-SERVICES INC. - GRANDE VISITE DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 900 \$ à l'ordre de Vélo-Services inc., à l'attention de monsieur Pierre Lafleur, 222, rue de la Galène, Gatineau, Québec, J8Z 3N7, à titre de subvention pour la grande visite de Gatineau qui aura lieu le 24 juin 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                                      |
|--------------|----------------|---|
| 11418-972    | 200 \$         | Yves Ducharme - maire subventions                       |
| 11405-972    | 50 \$          | Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions |
| 11417-972    | 50 \$          | Jocelyne Houle - de Buckingham subventions              |
| 11416-972    | 50 \$          | Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions            |
| 11415-972    | 50 \$          | Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions        |
| 11414-972    | 50 \$          | Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions        |
| 11412-972    | 50 \$          | Joseph De Sylva - du Versant subventions                |
| 11411-972    | 50 \$          | Paul Morin - des Promenades subventions                 |
| 11410-972    | 25 \$          | Thérèse Cyr - des Riverains subventions                 |
| 11409-972    | 25 \$          | Simon Racine - de Limbour subventions                   |
| 11408-972    | 25 \$          | Denise Laferrière - de Hull subventions                 |
| 11407-972    | 50 \$          | Pierre Phillion – de St-Raymond/Vanier subventions      |
| 11406-972    | 50 \$          | Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions          |
| 11403-972    | 100 \$         | Richard Jennings - de Deschênes subventions             |
| 11402-972    | 50 \$          | R. Alain Labonté - de Lucerne subventions               |
| 11401-972    | 25 \$          | André Levac - d'Aylmer subventions                      |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-1052**      **SUBVENTION DE 450 \$ - LA MEUTE DES LOUPS DES DEUX RIVIÈRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de la Meute des Loups des Deux Rivières, à l'attention de monsieur Jean-François Loyer, 177, rue des Lauriers, Gatineau, Québec, J8M 1W7, à titre de subvention pour le camp d'été des scouts de Masson-Angers qui aura lieu du 2 au 11 juillet 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                                  |
|-----------|---------|--|
| 11416-972 | 450 \$  | Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-1053**

**SUBVENTION DE 275 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU DISTRICT RIVIÈRE-BLANCHE - FÊTE DE QUARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 275 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du district Rivière-Blanche, à l'attention de monsieur Benoît Tessier, 41, rue de la Sablonnière, Gatineau, Québec, J8P 7H6, à titre de subvention pour la distribution de rafraîchissement aux citoyens lors des spectacles « Un été chaud à Gatineau » qui auront lieu le 30 juin et 19 juillet 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                                      |
|-----------|---------|--|
| 11415-972 | 275 \$  | Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-1054**

**PARTICIPATION DE MADAME JOCELYNE HOULE À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA MAISON DE LA FAMILLE VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE LE 17 SEPTEMBRE 2004 - 70 \$ ET SUBVENTION DE 150 \$ - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame Jocelyne Houle à participer à une activité au profit de la Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre le 17 septembre 2004 et autorise monsieur Luc Montreuil et madame Jocelyne Houle à subventionner cette activité.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 220 \$ à l'ordre de la Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre, 179, rue Church, Gatineau, Québec, J8L 1P4.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                                  |
|-----------|---------|--|
| 11417-972 | 120 \$  | Jocelyne Houle - de Buckingham subventions   |
| 11416-972 | 100 \$  | Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-1055**     **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2004-820 CONCERNANT LA PARTICIPATION DU CONSEILLER ANDRÉ LEVAC À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE ORGANISÉE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA POLICE LE 14 MAI 2004**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller André Levac a été autorisé à participer à une activité spéciale organisée dans le cadre de la Semaine de la police le 14 mai 2004 au profit de l'Avenue des jeunes, l'Alternative Outaouais et Adojeune, en vertu de la résolution adoptée le 12 mai 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller André Levac a été autorisé à participer à cette activité en vertu de la résolution numéro CE-2004-638 adoptée le 21 avril 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2004-820.

Adoptée

**CE-2004-1056**     **PERMANENCE DE MADAME AMÉLIE BOUCHARD AU POSTE D'ÉVALUATEUR AGRÉÉ AU SERVICE D'ÉVALUATION, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Amélie Bouchard a été engagée à l'essai pour une période de trois mois, par la résolution numéro CE-2004-595 adoptée par le comité exécutif le 14 avril 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dernière est entrée en fonction le 15 avril 2004 et aura complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 15 juillet 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de madame Amélie Bouchard au poste d'évaluateur agréé au Service d'évaluation, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, à compter du 15 juillet 2004.

Adoptée

**CE-2004-1057**     **PERMANENCE DE MONSIEUR FRANCIS GRIGNON AU POSTE D'INFORMATICIEN SPÉCIALISÉ - ANALYSE PROGRAMMATION AU SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Francis Grignon a été engagé à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2004-55 adoptée par le comité exécutif le 14 janvier 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier est entré en fonction le 19 janvier 2004 et aura complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 19 juillet 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de monsieur Francis Grignon au poste d'informaticien spécialisé – analyse programmation au Service des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances et ce, à compter du 19 juillet 2004.

Adoptée



**CE-2004-1058** **PERMANENCE DE MADAME LOUISE C. LAVIGNE AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF AU SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Louise C. Lavigne a été mutée à l'essai pour une période de trois mois, par la résolution numéro CE-2004-465 adoptée par le comité exécutif le 24 mars 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dernière est entrée en fonction le 29 mars 2004 et aura complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 29 juin 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de madame Louise C. Lavigne au poste de commis administratif au Service des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances et ce, à compter du 29 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-1059** **PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME SONIA BÉLAND AU POSTE DE LIEUTENANT INSPECTEUR-ENQUÊTEUR AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de lieutenant inspecteur-enquêteur au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Sonia Béland au poste de lieutenant inspecteur-enquêteur au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens.

Mme Béland est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire versé à l'employée sera de 10% de plus que le salaire du pompier 1<sup>ière</sup> classe.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22300-113 – Protection incendie – Prévention des incendies – Rémunération régulière – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-1060** **PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR SYLVAIN LARENTE AU POSTE DE MAGASINIER - SECTEUR DE GATINEAU - DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT - MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de magasinier, secteur de Gatineau à la division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Sylvain Larente au poste de magasinier, secteur de Gatineau à la division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances.

Monsieur Sylvain Larente est assujetti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Larente sera celui de la classe VII de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-114 – Service des finances – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-1061**

**PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR JEAN AUDET AU POSTE DE RESPONSABLE À LA DIVISION RÉSEAUX AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable, division réseaux au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Jean Audet au poste de responsable, division réseaux au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement.

M. Audet est assujetti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire et les conditions de travail de M. Audet sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-115 – Travaux publics et environnement – Ingénierie - Rémunération régulière – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-1062**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME NICOLE LACASSE AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - POURSUITES À LA COUR MUNICIPALE, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif – poursuites à la Cour municipale, Module des services corporatifs (poste numéro 043 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Nicole Lacasse, au poste de commis administratif – poursuites à la Cour municipale, Module des services corporatifs.

Madame Nicole Lacasse est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Nicole Lacasse sera celui de la classe V, 1<sup>er</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Cet engagement à l'essai est conditionnel à ce que la période d'essai de trois mois de madame Josée Urban au poste de commis technique – archives – fichier central au Service de police prévue le 5 juillet 2004 soit complétée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 – Cour municipale – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-1063**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME ANIK THIBAUT AU POSTE DE COMMIS TECHNIQUE - COMPTABILITÉ AU SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis technique – comptabilité au Service des finances, Module de l'administration et des finances (poste numéro 225 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Anik Thibault, au poste de commis technique – comptabilité au Service des finances, Module de l'administration et des finances.

Madame Anik Thibault est assujettie à une période d'essai de neuf mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Anik Thibault sera celui de la classe 03, 3<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-1064**

**ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR JEAN-PIERRE POULIN AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - AQUEDUC, ÉGOUT ET VOIRIE AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE OUEST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de combler le poste de contremaître – aqueduc, égout et voirie au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement pour une période déterminée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Jean-Pierre Poulin à titre de contremaître – aqueduc, égout et voirie au Service des opérations de terrain, centre Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, pour une période de deux ans à compter du 16 juin 2004 au 15 juin 2006.

De plus, ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-115 – Administration – Voirie, aqueduc, égout et parc – Rémunération régulière – Régulier - Non syndiqué.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-1065

**ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE BARIL AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - AQUEDUC, ÉGOUT ET VOIRIE AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE OUEST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de contremaître – aqueduc, égout et voirie au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement pour une période déterminée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Jean-Claude Baril à titre de contremaître – aqueduc, égout et voirie au Service des opérations de terrain, centre Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, pour une période de deux ans à compter du 16 juin 2004 au 15 juin 2006.

De plus, ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41310-135 – Réseau d'aqueduc – Rémunération régulière – Temporaire - Non syndiqués.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2005 et 2006 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-1066

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR ROSAIRE BÉDARD, TECHNICIEN DE LABORATOIRE AU SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QU'après une analyse du Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, il y a lieu de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Rosaire Bédard;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'employé temporaire en surcroît au-delà d'un montant de 25 000 \$ nécessite l'approbation du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Rosaire Bédard, technicien de laboratoire au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles et ce, jusqu'au 31 décembre 2004.

Le salaire de monsieur Rosaire Bédard sera situé à l'échelon 3, de la convention collective des cols bleus de l'ex-C.U.O., soit un taux horaire de 21,68 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41450-134 – Laboratoire – Usine de traitement eaux usées – Rémunération régulière - Temporaire – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-1067** **PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE MONSIEUR YVES BOUCHER AU POSTE DE COORDONNATEUR - GESTION DE LA RÉMUNÉRATION AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, SECTION RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Yves Boucher a été engagé à l'essai pour une période de 12 mois, par la résolution numéro CE-2003-977 adoptée par le comité exécutif le 25 juin 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier est entré en fonction le 21 juillet 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Boucher a subi un arrêt de travail pour une période de 16 semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** la période d'essai de 12 mois devrait se terminer le 21 juillet 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger la période d'essai de monsieur Yves Boucher au poste de coordonnateur – gestion de la rémunération au Service des ressources humaines, section rémunération et avantages sociaux, Module des services corporatifs et ce, jusqu'au 20 novembre 2004.

Adoptée

**CE-2004-1068\*** **MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste numéro 334 au plan des effectifs avait été intégré lors de la fusion le 1<sup>er</sup> janvier 2002 à la section santé et sécurité au travail avec le titre de secrétaire spécialisée – direction;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du Service des ressources humaines recommande de modifier le titre de secrétaire spécialisée – direction pour secrétaire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil les modifications ci-dessous :

1. D'abolir le poste de secrétaire spécialisée – direction;
2. De créer le poste de secrétaire;
3. De modifier l'organigramme du Service des ressources humaines en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 - Ressources humaines – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-1069** **ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME SONIA BLOUIN AU POSTE DE RESPONSABLE CULTUREL EN PATRIMOINE AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable culturel en patrimoine au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs, selon les normes et pratiques en vigueur;

**CONSIDÉRANT** l'importance de fournir à la section du patrimoine et de la culture au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs, l'encadrement requis pour son bon fonctionnement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Sonia Blouin au poste de responsable culturel en patrimoine au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs et ce, pour une période de 19 mois à compter du 21 juin 2004 au 31 décembre 2005.

Le salaire versé à l'employée sera celui de 36 190,48 \$ tel que prévu au contrat de travail ci-joint.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2005 la somme de 6 500 \$ pour les frais de formation.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72410-115 – Patrimoine – Rémunération régulière – Employés non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-1070

**SOUMISSION 2003 SP 043 - CINTAS CANADA LTÉE - LOCATION DE SALOPETTES, CHEMISES, PANTALONS, SARRAUS ET DISTRIBUTEURS DE ROULEAU À MAIN ET DE ROULEAU À LINGE POUR LES ATELIERS MÉCANIQUES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - RÉSILIATION DE CONTRAT - SECTION A**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité résilie le contrat d'une durée de cinq ans intervenu entre la Ville de Gatineau et la compagnie Cintas Canada Ltée, 730, boulevard Nobert, Longueuil, Québec, J4J 5K5, en vertu de la résolution numéro CE-2003-1087, relativement à la location de salopettes, chemises, pantalons, sarraus, distributeur de rouleau à main et de rouleau à linge pour les besoins de la division ateliers mécaniques, section A de l'appel d'offres.

Ce comité autorise la division de l'approvisionnement à retourner en appel d'offres pour la location de salopettes, de chemises, de sarraus, de distributeur de rouleau à main et de rouleau à linge pour les besoins de la division ateliers mécaniques.

La division de l'approvisionnement est autorisée, suite à l'ouverture du nouvel appel d'offres, à entreprendre les démarches judiciaires appropriées contre la compagnie Cintas Canada Ltée afin de dédommager la Ville pour le montant de la perte subie.

La résiliation du contrat prend effet à compter de l'adoption de la présente.

Adoptée

CE-2004-1071

**SOUMISSION 2002 SP 115 - W.D. LAFLAMME LTÉE - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BASSIN DE RÉTENTION DU RUISSEAU LEAMY - SERVICE D'INGÉNIERIE - RÉSILIATION DE CONTRAT - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité résilie le contrat intervenu entre la Ville de Gatineau et la compagnie W.D. Laflamme Ltée, 1765, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B4, en vertu de la résolution numéro CE-2002-1155, relativement aux travaux pour la construction d'un bassin de rétention du Ruisseau Leamy dans le secteur de Hull.

Ce comité autorise la division de l'approvisionnement à retourner en appel d'offres pour ces travaux en tenant compte des modifications apportées au devis.

La résiliation du contrat prend effet à compter de la présente.

Adoptée

**CE-2004-1072** **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES TRANSPORTS DU CANADA QUI SE TIENDRA À QUÉBEC DU 19 AU 22 SEPTEMBRE 2004**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Richard Côté à participer au congrès de l'Association des transports du Canada qui se tiendra à Québec du 19 au 22 septembre 2004 pour une dépense maximale de 2 200 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 747,66 \$ à l'ordre de l'Association des transports du Canada, 2323, boulevard Saint-Laurent, Ottawa, Ontario, K1G 4J8 concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b>    | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                     |
|-----------------|----------------|--|
| 11100-311-30022 | 2 200 \$       | Conseil municipal congrès et colloques |

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-1073** **SUBVENTION DE 150 \$ - ÉCOLE DU BOIS JOLI - ACTIVITÉ SPÉCIALE - DISTRICT DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'école du Bois Joli à l'attention de monsieur Sylvain Bélec, 1165, boulevard St-René Est, Gatineau, Québec, J8R 1N1 à titre de subvention pour l'activité spéciale du service de garde qui aura lieu le 23 juin 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                               |
|--------------|----------------|--|
| 11415-972    | 150 \$         | Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-1074** **SOUSSION 2004 SP 075 - C.F.G. CONSTRUCTION INC. - REMPLACEMENT DU TABLIER DU PONT BOYCE - BOULEVARD SAINT-RENÉ EST AU-DESSUS DE LA RIVIÈRE BLANCHE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 1 194 763,52 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Construction C.F.G. Inc., 990, rue Paradis, Parc industriel, Duberger, Québec, G1N 4E4 pour les travaux de remplacement du tablier du pont Boyce, boulevard Saint-René Est, au-dessus de la rivière Blanche au montant de 1 194 763,52 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 10 juin 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b>       | <b>MONTANT</b>  | <b>DESCRIPTION</b>                                    |
|--------------------|-----------------|---|
| 06-30122-015-46466 | 1 122 054,59 \$ | Réfection et aménagement du réseau routier pont Boyce |
| 04-13493           | 72 708,93 \$    | TPS à recevoir ristourne                              |

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

| <b>POSTE</b> | <b>DÉBIT</b> | <b>CRÉDIT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------|--------------|---------------|---|
| 06-30122-012 | 38 254,59 \$ |               | Réfection et aménagement du réseau routier // imprévus                |
| 06-30122-003 | 228 800 \$   |               | Réfection et aménagement du réseau routier // pavage secteur Gatineau |
| 06-30122-015 |              | 267 054,59 \$ | Réfection et aménagement du réseau routier // pont Boyce              |

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2004.

Adoptée

---

**M<sup>e</sup> YVES DUCHARME**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif